



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE METZ
Pôle Relations Usagers
Service Relations de Proximité

**DECISION ADMINISTRATIVE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU
CGCT**
Décision n° PRU/SRP 01/2021

OBJET : Modification des tarifs "Locations de salle des Mairies de Quartier" 2021

Nous, Doan TRAN, Conseillère Municipale Déléguée, dûment habilitée aux fins de présentes par arrêtés de délégation n° 2020-SJ-248 en date du 27 novembre 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal nous a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé,

VU la délégation ainsi consentie au sens de l'article L2122-22-2° du CGCT,

VU la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2019 relative aux tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2020,

CONSIDERANT l'augmentation décidée de 1% des tarifs municipaux 2021 par rapport à ceux appliqués en 2020.

DECIDE

ARTICLE 1 : L'adoption des tarifs municipaux relatifs à la location de salles des Mairies de Quartier pour les usagers messins, les usagers non messins et les associations messines (tableau des tarifs en annexe) pour l'année 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Metz, le
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale Déléguée
Doan TRAN

Location de salles pour les usagers messins

Centre République 4/6 rue des Robert

- Grande salle polyvalente (362 m²)
- Grande salle polyvalente (362 m²) - location du week-end (samedi et dimanche)
- Salle de réunion du sous-sol (2 salles : 42m² et 54m² - tarif par salle)

Salles polyvalentes 2 rue des Campanules

- Salle n°1 (grande salle - 150m²)
- Salle n°2 (salle de réunion)

Salles polyvalentes 3 rue des Bleuets

- Salle n°1 (petite salle polyvalente - 77m²)
- Salle n°2 (salle de réunion - 60m²)
- Salle n°3 (petite salle de réunion - 20m²)

Salle polyvalente 1 rue Saint Clément

- Salle polyvalente - 150m²

Salle polyvalente 1b rue du Roi Albert

- Salle de réunion - 60m²

Mairie de Quartier de La Patrotte (ex-château)

- Grande salle du rdc (122m²)

Mairie de Quartier de Bellecroix

- Espace Louis Pasteur (45m²)

Location de salles pour les usagers non messins

Centre République 4/6 rue des Robert

- Grande salle polyvalente (362 m²)
- Grande salle polyvalente (362 m²) - location du week-end (samedi et dimanche)
- Salle de réunion du sous-sol (2 salles : 42m² et 54m² - tarif par salle)

Salles polyvalentes 2 rue des Campanules

- Salle n°1 (grande salle - 150m²)
- Salle n°2 (salle de réunion)

Tarifs 2020	Evolution 2020-2021 (en %)	Tarifs 2021
€/salle/4 heures	1%	395,60
€/salle/2 jours	1%	791,20
€/salle/4 heures	1%	27,40
€/salle/4 heures	1%	164,00
€/salle/4 heures	1%	32,70
€/salle/4 heures	1%	59,10
€/salle/4 heures	1%	45,70
€/salle/4 heures	1%	10,90
€/salle/4 heures	1%	164,00
€/salle/4 heures	1%	45,70
€/salle/4 heures	1%	133,20
€/salle/4 heures	1%	49,30
€/salle/4 heures	1%	435,20
€/salle/2 jours	1%	898,80
€/salle/4 heures	1%	30,10
€/salle/4 heures	1%	180,30
€/salle/4 heures	1%	36,10

<u>Salles polyvalentes 3 rue des Bleuets</u>					
Salle n°1 (petite salle polyvalente - 77m ²)	€/salle/4 heures	64,10	1%	64,70	
Salle n°2 (salle de réunion - 60m ²)	€/salle/4 heures	50,00	1%	50,50	
Salle n°3 (petite salle de réunion - 20m ²)	€/salle/4 heures	11,90	1%	12,00	
<u>Salle polyvalente 1 rue Saint Clément</u>					
Salle polyvalente - 150m ²	€/salle/4 heures	178,50	1%	180,30	
<u>Salle polyvalente 1b rue du Roi Albert</u>					
Salle de réunion - 60m ²	€/salle/4 heures	50,00	1%	50,50	
<u>Mairie de Quartier de La Patrotte (ex-château)</u>					
Grande salle du rdc (122m ²)	€/salle/4 heures	145,20	1%	146,60	
<u>Mairie de Quartier de Bellecroix</u>					
Espace Louis Pasteur (45m ²)	€/salle/4 heures	53,50	1%	54,00	
<u>Location de salles pour les associations messines (pour l'ensemble des salles répertoriées ci-dessus)</u>					
<u>Location annuelle</u>					
Toutes les semaines de septembre à juin (hors vacances scolaires et jours fériés) (Durée minimale de location 2 heures)	€/an pour 2 heures/semaine	81,60	1%	82,40	
Une fois par mois de septembre à juin (hors vacances scolaires et jours fériés) (Durée minimale de location 2 heures)	€/an pour 1 heure supplémentaire/semaine	40,80	1%	41,20	
Deux fois par mois de septembre à juin (hors vacances scolaires et jours fériés) (Durée minimale de location 2 heures)	€/an pour 2 heures/mois	20,40	1%	20,60	
	€/an pour 1 heure supplémentaire/mois	10,20	1%	10,30	
	€/an pour 2 heures 2x/mois	40,80	1%	41,20	
	€/an pour 1 heure supplémentaire 2x/mois	20,40	1%	20,60	
<u>Location ponctuelle</u>					
Toutes les semaines de septembre à juin (hors vacances et jours fériés) (Durée minimale de location 2 heures)	€/salle/2 heures	10,20	1%	10,30	
	€/salle/heure supplémentaire	5,10	1%	5,15	
<u>Tenue d'une assemblée générale ordinaire annuelle</u>		gratuité		gratuité	